

Avril 2023

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2023 : le redressement du marché automobile s'accroît

En mars 2023, 13 949 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 10,3 % de plus qu'en mars 2022. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 4,2 % par rapport à la période d'avril 2021 à mars 2022 et de 14,4 % par rapport à celle d'avril 2018 à mars 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19. Ces reculs sont liés aux difficultés d'approvisionnement et de livraison des constructeurs en cours depuis deux ans. Elles pourraient se résorber au second semestre.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 63 % des immatriculations du mois de mars. Ils se sont accrus de 23 % par rapport à mars 2022, confirmant les hausses des sept mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée. Le verdissement du parc s'est poursuivi : en lien avec la forte croissance du nombre de stations et de points de recharge, les modèles électriques ont représenté en mars 18 % des ventes. Cette part est supérieure pour le second mois d'affilée à celle des voitures roulant au gazole (13 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est redressé de 5 % après une suite record de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes ont chuté de 17 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 206	1 772	582	1 503	1 716	8 779
Cyclomoteur	141	110	26	43	144	464
Motocyclette	316	154	54	150	161	835
Tricycle et quadricycle à moteur	45	37	11	21	62	176
Remorque légère et caravane	215	137	52	71	139	614
Camping-car	110	46	28	35	58	277
Autobus et autocar	15	1	-	-	23	39
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	90	63	52	22	48	275
Camionnette	638	337	101	174	345	1 595
Camion	47	22	6	15	26	116
Tracteur routier	82	51	44	19	40	236
Remorque lourde	10	5	3	3	5	26
VASP (hors UDVP et camping-car)	36	15	3	5	23	82
Tracteur agricole	69	103	102	60	101	435
Ensemble	5 020	2 853	1 064	2 121	2 891	13 949

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

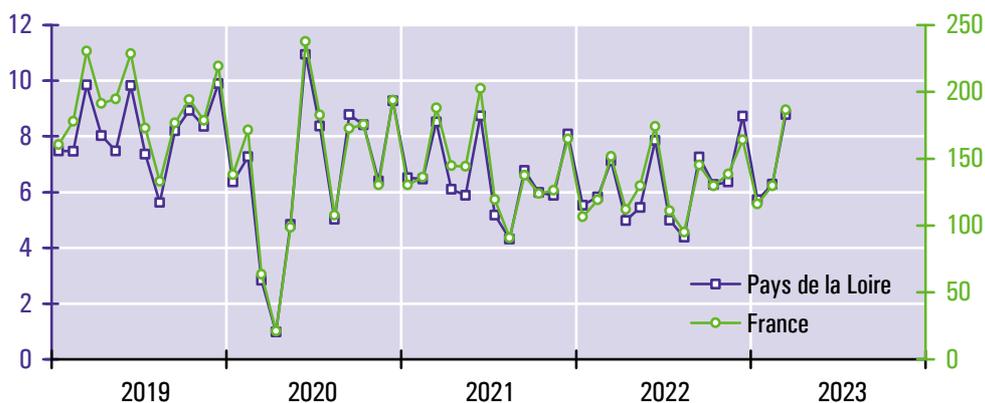
En mars 2023, 8 779 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 23,3 % par rapport à mars 2022, identique à celle observée en France (+ 23,2 %). Il s'agit de la huitième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

Cette série de reculs était liée à l'allongement des délais de livraison dû en amont à la pénurie de certains intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, métaux, plastique, ...) et en aval à une distribution perturbée par la hausse du coût du transport routier et le manque de conducteurs de porte-voitures. En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves ne sont plus en décroissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 2,1 % dans la région et + 0,1 % dans l'Hexagone).

En mars, la part des modèles électriques (17,6 %) a dépassé pour la seconde fois de suite celle des voitures diesels (12,8 %). Avec 59 % des ventes, l'essence est restée néanmoins de loin la motorisation préférée des Ligériens. La percée des voitures électriques est liée aux subventions à l'achat de l'État, aux baisses de prix de certains constructeurs et à la forte augmentation des infrastructures de recharge.

Selon le baromètre IRVE diffusé par l'Avere-France, les Pays de la Loire comptaient fin mars 1 777 stations de recharge de véhicules électriques ouvertes au public, 4 484 points de recharge publics et une puissance totale installée de 144 000 kW. En un an, ces trois nombres sont en croissance respective de 62 %, 74 % et 105 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

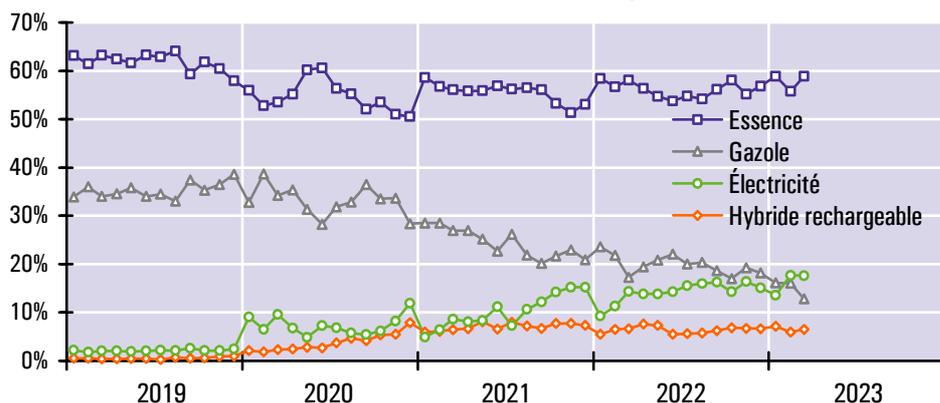
	Mars 2023			Avril 2022 à mars 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 206	37 %	+ 22 %	29 278	38 %	- 0,1 %
Maine-et-Loire (49)	1 772	20 %	+ 15 %	15 426	20 %	+ 1 %
Mayenne (53)	582	7 %	+ 22 %	4 999	6 %	+ 4 %
Sarthe (72)	1 503	17 %	+ 41 %	11 345	15 %	+ 4 %
Vendée (85)	1 716	20 %	+ 22 %	16 009	21 %	+ 6 %
Essence	5 168	59 %	+ 25 %	43 349	56 %	+ 3 %
Gazole	1 127	13 %	- 8 %	14 017	18 %	- 17 %
Électricité	1 544	18 %	+ 51 %	11 912	15 %	+ 35 %
Hybride rechargeable	570	6 %	+ 20 %	4 984	6 %	- 6 %
Autres motorisations	370	4 %	+ 42 %	2 795	4 %	+ 16 %
Personnes morales	4 177	48 %	+ 29 %	37 033	48 %	- 5 %
Personnes physiques	4 602	52 %	+ 19 %	40 024	52 %	+ 10 %
Ensemble	8 779	100 %	+ 23 %	77 057	100 %	+ 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2023 et celles de mars 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

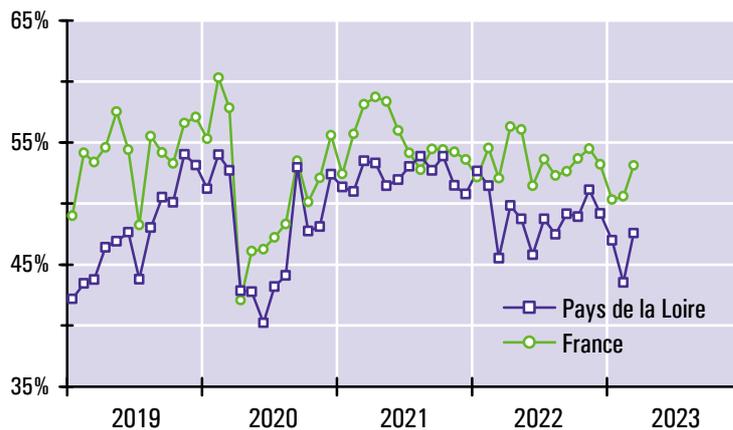


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi depuis un an ou deux : les personnes morales sont ainsi de nouveau minoritaires dans les ventes de voitures. Au niveau national, il est en effet observé qu'en raison de la pénurie de voitures neuves et de la hausse des prix sur le marché de l'occasion, une part croissante des ménages ayant souscrit une LOA achète leur véhicule en fin de contrat.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

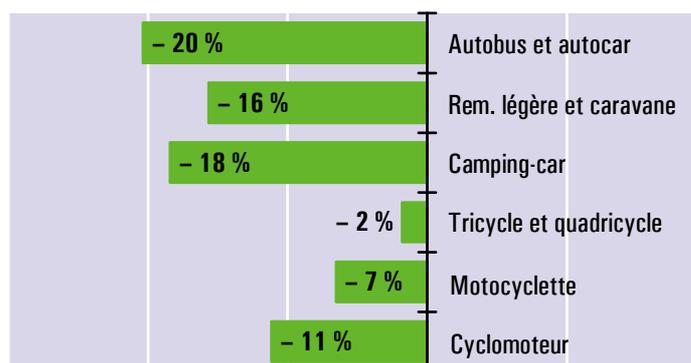
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de mars ont baissé de 9,9 % par rapport au même mois de 2022. Ce recul est le seizième d'affilée. En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 11 %. Si les six catégories de véhicules sont en décroissance sur un an, celle des motocyclettes s'est redressée au cours des trois premiers mois de 2023 (+ 5 % en mars, après + 28 % en février et + 13 % en janvier).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 1,1 % par rapport à mars 2022, mettant ainsi un terme à une série de dix-huit replis qui était la plus longue depuis au moins 1990. La chute des ventes observée lors des douze derniers mois (- 14 %) est multifactorielle (hausse du prix des véhicules et du gazole, doublement des délais de livraison, pénurie de chauffeurs routiers, ...).

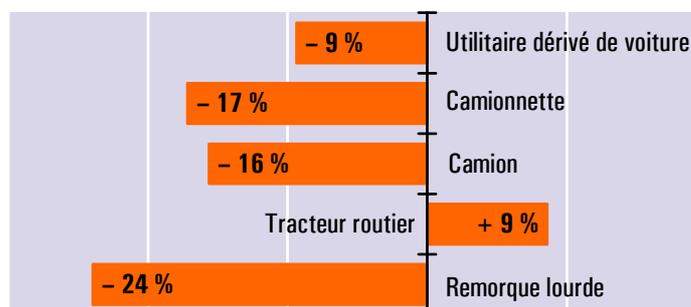
Les ventes de tracteurs agricoles se sont repliées de 14 % par rapport à mars 2022. En cumul annuel, leur recul est de 5,9 %. Dans des volumes cinq fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 11 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

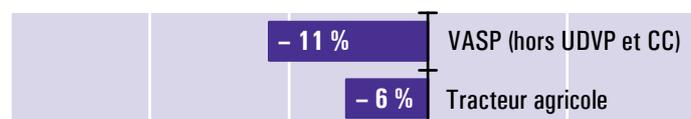
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2022 à mars 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2021 à mars 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023